

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/37

Le VINGT-DEUX octobre de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corine LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE
MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corine LACOSTE, M. Hubert MARTY à M. Domingo MUJICA, M. Pierre ROGNANT à Mme Mathilde PEYREGA

Date de convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Madame Sandrine VANCOPPENOLLE

Objet : Convention de prestation de service du contrôle, entretien et réparation des aires de jeux - SICOVAL

Une maintenance de sécurité des aires de jeux trimestrielle et annuelle est réglementaire et obligatoire.

Le Sicoval propose cette prestation à l'ensemble des communes du territoire qui le souhaitent en adhérant au service par la signature d'une convention.

Lors du passage d'un technicien du Sicoval, il a été proposé un devis de 383 € par an comprenant les contrôles obligatoires (trimestriel et annuel) et 8 passages mensuels ainsi que la prise en charge des réparations telles que changement de bouchon, reprise de peinture, petites réparations. Pour toute intervention plus conséquente, un devis devra être réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide :

- d'adhérer au service de contrôle, entretien et réparation des aires de jeux
- de signer la convention de prestation de service correspondante
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à Goyrans, le 22 octobre 2020.

Le Maire



Véronique HAITCE